

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
22 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2023D118

**OBJET :**

**23. TRANSFERT  
D'OFFICE DANS LE  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL DES  
VOIES PRIVÉES  
OUVERTE À LA  
CIRCULATION  
PUBLIQUE SUR LE  
TERRITOIRE – RUE  
PASTEUR – SAISINE DE  
LA PRÉFECTURE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 069-213304004-20230928-2023D118-E-9660



L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-huit SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra, **procuration** à Mme BEURAERT Martine  
M. MORVAN Hervé, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme QUIQUE Corinne

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGER Delphine a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Merville a lancé la réorganisation de la nomenclature des voies communales sur son territoire et, entre autres, celle de certaines voies issues de lotissement ou d'ensemble d'habitations qui doivent être intégrées au domaine public communal, pour lesquelles sera appliqué l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme permettant le classement d'office après enquête publique.

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a adopté le dossier d'enquête publique listant l'ensemble des propositions de classement de voies dans le domaine public communal et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique du 5 au 21 juin 2023 inclus, suivant l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 2 mai 2023, Monsieur Patrick CHLEBOWSKI ayant été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Les voies concernées sont la rue Pasteur, la Cité Biébuyck, le chemin de la Clarence et la partie privée de la rue Orphée Variscotte.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article R 134-5

.../...

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230928-20230118-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**OBJET : 23. TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE – RUE PASTEUR – SAISINE DE LA PREFECTURE.**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2023 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 2 mai 2023 soumettant à enquête publique le dossier de classement des voies privées,

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, Commissaire-Enquêteur, en date du 18 juillet 2023 donnant un avis favorable sans réserves au projet de transfert de ces voies privées ouvertes à la circulation publique,

Vu l'opposition d'un des co-proprétaires de la voirie de la rue Pasteur au transfert d'office de cette voie dans le domaine public communal,

Considérant que si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune,

Le conseil municipal invité à la majorité (**27 pour, 2 contre** : liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale »), approuve le principe de la saisine du Préfet pour procéder au classement d'office de la voie de la rue Pasteur, en vertu de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme, aux motifs que celles-ci s'inscrivent dans un projet municipal de réorganisation d'entretien, la réhabilitation et de sécurisation des espaces communaux.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**



**La Secrétaire de Séance**

**Delphine BOULENGER**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le territoire de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.